

~~~~~  
**Procès verbal**  
**du Comité syndical du Vendredi 7 Janvier 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 7 janvier à 9 heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni s'est réuni à NOVEL.ID, rue du Moulin à Huile - Ecoparc « Cœur d'Hérault - La Garrigue » 34725 Saint André de Sangonis, à l'invitation du Président en date du 16 décembre 2021.

|                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Etaient présents</b><br>(en présentiel ou en visioconférence) <b>OU</b><br><b>représentés :</b> | Olivier BERNARDI, Gérard BESSIERE est représenté par Serge DIDELET, Olivier BRUN, Claude CARCELLER est représenté par Pascal DELIEUZE, Jean-Claude CROS, Béatrice FABRE, Jean-Pierre GABAUDAN, José MARTINEZ, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Véronique NEIL est représentée par Robert SIEGEL, Marie PASSIEUX, Jean-Luc REQUI, Claude REVEL, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER est représenté par Antoine GOUTELLE, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Claude VALERO, Claire VAN DER HORST, |
| <b>Etaient également présents</b> (en présentiel ou en visioconférence) :                          | Fadhila BENAMAR KOLY, Françoise OLIVIER,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Absents ou excusés :</b>                                                                        | Francis BARDEAU, Bernard COSTE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Jean-Claude LACROIX, Gaëlle LEVEQUE, Yvon PELLET, Christian POUJOL, Jacques RIGAUD,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 21</b>                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

Le Président ouvre la séance en remerciant les personnes présentes.

Le Président fait l'appel et vérifie le quorum, celui-ci est atteint.  
M. CROS est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président soumet au vote le procès-verbal du Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault du vendredi 26 novembre 2021, celui-ci est adopté à l'unanimité.

M. SOTO fait alors lecture de l'ordre du jour de la séance.

**DÉLIBÉRATION N° 2022-01 : PRIX DE LA TPE - CONVENTION PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE HERAULT**

Lecture et présentation du rapport par M. ROIG.

***L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.***

**DÉLIBÉRATION N° 2022-02 : ADHESION A LA CONVENTION DE PARTITION POUR LE RISQUE SANTE ET PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION COMPLEMENTAIRE DES AGENTS**

Lecture et présentation du rapport par M. SOTO.

***L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.***

### **DÉLIBÉRATION N° 2022-03 : SYDEL - LE TEMPS DE TRAVAIL (1607 HEURES)**

Lecture et présentation de la délibération par M. SOTO, M. BARDEAU étant excusé.

La présentation du rapport est effectuée par Thierry LANIESSE et Evelyne SEJOURNE.

***L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.***

### **DÉLIBÉRATION N° 2022-04 : AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LE REPRESENTANT DE L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITES TERRITORIALES SOUHAITANT PROCEDER A LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE ET A LA TELETRANSMISSION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES SUR ACTES BUDGETAIRES**

Lecture et présentation du rapport par M. SOTO.

***L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.***

Le Président précise que c'est la modernisation des outils de travail et la mise en conformité nécessaire au bon fonctionnement du SYDEL.

### **DÉLIBÉRATION N° 2022-05 : L'ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU CDG 34 (COLLECTIVITES EMPLOYANT AU PLUS 29 AGENTS CNRACL)**

Lecture et présentation du rapport par M. SOTO.

***L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.***

Après le traitement des points de l'ordre du jour :

\* **Le Président** informe l'assemblée des montants des participations qui vont être proposées sur la base des populations au 1<sup>er</sup> janvier 2022 avec pour la communauté de communes du Clermontois : 213 925 euros, la communauté de communes du Lodévois & Larzac : 112 894 euros, la communauté de communes de la Vallée de l'Hérault : 306 374 euros.

\* **Le Président rappelle** également à l'assemblée **les participations SCoT égalitaires par EPCI : 57 000 €.**

M. REQUI confirme ces chiffres résultant du travail vu en bureau et profite de la séance pour préciser que cela commence à faire beaucoup.

M.REVEL valide les participations conformes au travail des précédents bureaux et de la concertation effectuée.

Des échanges ont lieu sur l'évolution des participations, de la méthode de calcul et le Président propose un prochain débat pour construire l'avenir ensemble et mettre à plat les diverses options de participations.

\***Le Président mentionne** à nouveau les prochaines dates de réunion : prochain bureau le 14 janvier et le prochain comité syndical le mardi 25 janvier à 14h00.

\*M. ROIG profite de cette séance pour faire une relance concernant **la diffusion du questionnaire sur l'attractivité des territoires.**

\*Côté événements, il est rappelé **l'inauguration de la ligne expérimentation Picholines** : lundi 10 janvier 2022 à 16h00. L'annulation de la réunion des maires sur la Charte de territoires au vue de la crise sanitaire : le 5 février 2022 a été proposé mais reste à confirmer.

**Le Président** clôture la séance en remerciant tous les membres du Comité Syndical du Pays Cœur d'Hérault.

**La séance est levée à 9h45.**

**Secrétaire de séance**

**M. JEAN-CLAUDE CROS**